



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2020DC0012

**OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 30 JANVIER 2020**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**VU** la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

**VU** la délibération du conseil d'administration n°040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

**CONSIDÉRANT** que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 30 janvier 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 2 468,04 € (deux mille quatre cent soixante-huit euros et quatre cents).

**ARTICLE 2** : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 12 février 2020

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

**DECISION COMMISSION PERMANENTE - 30/01/2020**

**Membres présents :** J-C TALBOT, M.BONNAUD, D.POTIRON, F.RIVOIRE, M.MALTRAIT, M.SAINT LOUP, J.RIVOIRE, G.BARRET, S.KACI

Mme D.BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale  
Mme S.STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 300€	Aide au découvert bancaire	Versement direct à l'usager : Mme	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mme
Monsieur 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 682 €	Secours divers (frais de gros entretien)	REQUIEM 3 rue des Frères Lumière 69680 CHASSIEU	À préciser lors du virement : Devis N°20191230-RE1449 Aide CCAS Mr
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 635 €	Aide au paiement du loyer	Mr et Mme CHARRIERE 99 Chemin des Combes 01600 MANISSIEUX	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mme
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 691,04€	Aide au paiement du loyer	Régie Billon-Bouvet-Bonnamour 119 Avenue de Saxe 69427 LYON Cedex 03	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mme Référence
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 160 €	Prise en charge expertise médicale	Dr DOMINJON Daniel ESAT Robert LAFON 11 rue Polzat 69100 VILLEURBANNE	À préciser lors du virement : Aide CCAS prise en charge expertises médicale Mme

**Directrice de l'Action Sociale**  
Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI



**Le Vice-Président du C.C.A.S.**  
Mme Martine BONNAUD

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200212-CCAS\_2020DC0012-AU

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200212-CCAS\_2020DC0012-AU

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200212-CCAS\_2020DC0012-AU